



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 12707

Texte de la question

M. Damien Alary * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant la restructuration annoncée des missions et des implantations territoriales de la Banque de France. Il apparaît que le gouverneur de la Banque de France a chargé le secrétaire général de l'institution de lui remettre deux études, études susceptibles de conduire à ces restructurations. Le réseau des succursales de la Banque de France représente pour le département du Gard, et plus particulièrement pour la ville d'Alès, une mission d'intérêt général et de service public. Institution majeure de la République, reconnue par la loi comme institution structurante sur le plan de l'aménagement du territoire, dotée de missions importantes et irremplaçables au service de la cohésion territoriale et du développement économique, la question de la Banque de France mérite des engagements clairs et précis du Gouvernement. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard des restructurations annoncées par la Banque de France.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12707

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2003, page 1324

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725